



PanAfGeo

Connaissances géoscientifiques
dans les Services géologiques d'Afrique



Déclaration d'Antananarivo

Pour le « Patrimoine géologique et sa conservation en Afrique »

Sous le patronage du projet PanAfGeo « Connaissances géoscientifiques dans les Services géologiques d'Afrique » et un consensus entre les participants des Services géologiques d'Afrique présents à la formation du module 6 « Patrimoine géologique » qui a pris place du 3 au 8 juin 2019 à Antananarivo (Madagascar), nous, les représentants de PanAfGeo, de l'OAGS, de ProGEO, de l'AAWG et de l'AGN, souhaitons exprimer à travers cette déclaration certains états de fait et des recommandations portant sur le patrimoine géologique en Afrique.

Nous reconnaissons :

- La valeur intrinsèque de la géodiversité et du patrimoine géologique en Afrique, et son importance pour la science, l'enseignement, la culture, l'économie, le tourisme et comme support des écosystèmes ;
- La nécessité de protéger ce patrimoine géologique et cette géodiversité, qui font partie respectivement du patrimoine naturel et de la diversité naturelle, afin de mieux conserver la Nature ;
- Les liens fondamentaux de la géodiversité et du patrimoine géologique avec la biodiversité, le patrimoine culturel et les paysages ;
- Les apports de la géodiversité et du patrimoine géologique aux personnes ;
- La nécessité d'une gestion du patrimoine géologique pour mieux répondre aux enjeux de notre société comme le changement climatique, les risques naturels, l'utilisation responsable des ressources naturelles, la dégradation de la biodiversité et de l'environnement ;
- Le devoir des gouvernements des États-membres de l'IUCN du continent africain à s'engager pour respecter les résolutions de l'IUCN en lien avec le patrimoine géologique et la géodiversité¹.

Nous recommandons que :

- Le patrimoine géologique soit conservé pour sa valeur propre ;
- Dans le cadre de la gestion de toutes les aires protégées naturelles, la géodiversité et le patrimoine géologique soient pris en compte ;
- Les pays africains se munissent d'un cadre législatif pour mener un inventaire du patrimoine géologique et d'en assurer sa conservation ;
- La valeur du patrimoine géologique africain soit portée à la connaissance du plus grand nombre en adoptant les moyens nécessaires et adaptés ;
- Les géoscientifiques soient davantage impliqués dans la géoconservation pour un développement socio-économique local et durable en Afrique ;
- Les politiques de développement prennent en considération la géodiversité et le patrimoine géologique et sa conservation dans la gestion et l'aménagement du territoire, l'usage des sols, les études d'impact socio-environnemental ;
- Les concepts de géoconservation soient intégrés dans le système éducatif et que sa reconnaissance comme géoscience à part entière soit admise dans le domaine académique.

1-Notamment la Résolution de l'IUCN 4.040 (Conservation de la géodiversité et du patrimoine géologique), Résolution de l'IUCN 5.048 (Valoriser et conserver le patrimoine géologique dans le programme IUCN 2013-2016), et Résolution de l'IUCN 6.083 (Conservation du patrimoine géologique *ex situ*).

Fait à Antananarivo, le 8 juin 2019.

Pour PanAfGeo

Dr. Nicolas CHARLES

Coordinateur-Adjoint de PanAfGeo

Service géologique de la France (BRGM)

Pour l'OSGA/OAGS (Organisation des Services Géologiques d'Afrique)

Dr. Djimadoum NAMBATINGAR Jean-Marie (Tchad)

Vice-Président de l'OAGS pour l'Afrique Centrale

Co-responsable du module PanAfGeo sur le Patrimoine géologique

Pour ProGEO (Association Européenne pour la Conservation du Patrimoine Géologique)

Dr. Enrique DÍAZ-MARTÍNEZ

Secrétaire Exécutif de ProGEO

Responsable du module PanAfGeo sur le Patrimoine géologique

Pour l'AAWG (Association Africaine des Femmes en Géosciences) et l'AGN (Réseau Africain des Géoparc)

Pr. Dr. Ezzoura ERRAMI

Présidente de l'AAWG et Coordinatrice de l'AGN

Université Chouaïb Doukkali d'El Jadida, Maroc



Cofinancé par
l'Union Européenne

